Qui fait les interventions ?

L'intervenant d'une structure spécialisée partenaire, en **binôme avec l'enseignant**, réalise les interventions **en classe ou en extérieur** dans le cadre d'une démarche pédagogique cohérente.

Bilan des années précédentes…

Depuis **2012**, environ **3 650 élèves** du bassin versant du Tarn-amont ont bénéficié d'interventions proposées dans le cadre du contrat de rivière. Plus de **600 demi-journées** ont été réalisées par les structures intervenantes.

Ça m'intéresse, comment je fais ?

Si vous êtes intéressé par ce programme d'interventions scolaires sur le thème de l'eau et des rivières, **n'hésitez pas à nous contacter**.

Une rencontre entre l'enseignant et les intervenants de votre territoire permettra d'établir un projet pour l'année en cours ou la prochaine année scolaire.

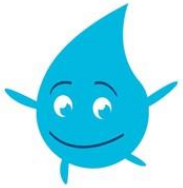

Aucune participation ne sera demandée aux écoles du bassin versant du Tarn-amont, hors frais éventuels de transport des élèves.

Comment s'inscrire ?

Bulletin-réponse (téléchargeable sur **www.tarn-amont.fr**) à compléter et à retourner **avant le 15 octobre** de chaque année par mail ou courrier à l'adresse suivante (conservez la copie) :

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont
Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses
Contact : stephanie.braud@tarn-amont.fr / 04 66 48 47 95

www.tarn-amont.fr

Partenaires financiers potentiels de l'action :

Communautés de communes membres du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Conception et impression SMBVTAM – Crédit photos SMBVTAM

Programme d'interventions scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques du Tarn-amont

Septembre 2023

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, dans le cadre du contrat de rivière, propose des interventions sur l'eau et les milieux aquatiques destinées aux élèves de **cycle III des écoles publiques et privées et aux collèges** des communes du bassin du Tarn-amont.

Animations financées à 100%

- **Les modules s'intègrent dans les programmes scolaires.**
- **Chaque classe peut souscrire à tout ou partie des modules proposés.**

Inscription avant le 15 octobre

Plus d'informations sur :
https://www.tarn-amont.fr/interventions-scolaires/

Contenu des modules

© Parc national des Cévennes

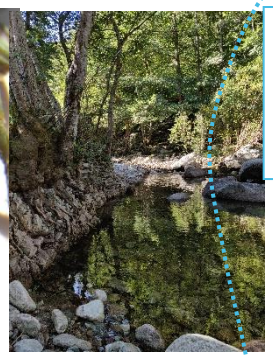

L'eau et la vie

Module A – en 4 séances d'une demi-journée

- l'eau dans tous ses états – le voyage d'une goutte d'eau (1),
- les usages et le patrimoine bâti lié à l'eau (2),
- l'eau en danger (3),
- le fonctionnement d'un écosystème aquatique (4).

Plusieurs actions, portées par le syndicat sont prévues pour améliorer la connaissance, préserver ou restaurer le bon fonctionnement des zones humides et des rivières du bassin versant Tarn-amont et favoriser notamment la biodiversité.

Être un bon usager de l'eau chez soi & à l'école

Module B – en 4 séances d'une demi-journée

- de la source au robinet, origine et coût de l'eau potable (5),
- de la maison à la station d'épuration, les bons gestes, l'épuration de l'eau(6),
- visite d'une station d'épuration, une unité de traitement d'eau potable (7),
- **mise en situation : les économies d'eau** (8).

Vivre avec les crues et les inondations

Module C – en 3 séances d'une demi-journée

- les crues et les inondations : des phénomènes naturels (9),
- les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations (10),
- les traces des inondations et les moyens de protection et de gestion vis-à-vis des crues (11).

Observer, comprendre et préserver l'eau et les milieux aquatiques

L'objectif des interventions est de **sensibiliser**, d'**impliquer** et de faire **comprendre** aux enfants les problématiques liées à l'eau via l'expérimentation et le jeu, le but étant qu'ils deviennent des **citoyens responsables et respectueux** vis-à-vis des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Pourquoi un contrat de rivière et un SAGE* ?

Le contrat de rivière et le SAGE* du Tarn-amont sont des **outils de gestion concertée de l'eau** nés sous l'impulsion des acteurs du territoire (élus locaux, usagers de l'eau et services de l'État). Le SAGE planifie et décline localement la politique de l'eau, appliquée grâce au contrat de rivière (programme d'actions 2019-2024). Ces deux démarches complémentaires visent à atteindre **un équilibre durable** entre protection des **milieux aquatiques** et satisfaction des **usages**.

* Schéma d'aménagement et de gestion des eaux